

DELIBERATION N° 02/01.2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TRENTE ET UN JANVIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/01/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Isabelle HUBLART- Brigitte HARLAUX - Guy JATIVA - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Freddy SZYMCZAK

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas Halluin

OBJET : Choix et attribution du marché de travaux aux entreprises pour la construction de l'extension de l'Ecole maternelle de l'Aunelle

Lot 1 Gros-œuvre :

MAZZOLINI sise à FRESNES SUR ESCAUT
pour 91 000 HT – 109 200.00 TTC - euros

Lot 2 Charpente bois – Ossature bois

CPS BOIS sise à BREBIERES
pour 78 928.94 HT – 94 714.73 TTC - euros

Lot 3 Etanchéité – Bardages – Zinguerie

RAMERY ENVELOPPES sise à ERQUINGHEM LYS
pour 104 144.94 HT – 124 973.92 TTC - euros

Lot 4 Menuiseries extérieures

COGEZ METAL sise à DOUAI
pour 23 485.00 HT – 28 182.00 TTC - euros

Lot 5 Cloisons / Doublage / Plafonds – Menuiseries intérieures

LPL HABITAT sise à THIANT
pour 39 617.98 HT - 47 541.57 TTC -euros

Lot 6 Electricité - Courants forts/faibles
EIN sise à CAUDRY
pour 18 951.84 HT – 22 742.21 TTC - euros

Lot 7 Chauffage – Ventilation – Plomberie
SERVAIS sise à FEIGNIES
Pour 84 400.00 HT – 101 280.00 TTC - euros

Lot 8 Sols textiles floqués – Peinture – Nettoyage
CHRISTIAN DUVIVIER sise à Bruay sur Escaut
pour 20 900.00 HT – 25 080.00 TTC - euros

Lot 9 VRD – Aménagements extérieurs – Espaces verts
DUBOIS TP sise à SEBOURG
pour 29 984 HT – 35 980.80 TTC - euros

Et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint M. Didier Lenne, à signer les contrats de travaux et tout document relatif à cette construction.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 06.02.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 01.02.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240131-240201_D1644VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER